



RÉFORME STATUTAIRE

DÉCRETS SPÉCIFIQUES TECHNICIENS /INGÉNIEURS

Propositions de la DRHFS en attendant l'accord de la DGAFP

EXHAUSSEMENT DANS LE CORPS DES TECHNICIENS

*Les places non pourvues à l'examen professionnel 2024 seront reportées sur la promotion au choix.
La DRHFS souhaiterait laisser les agents non exhaussés dans le corps des ASPTS jusqu'à extinction du corps avec possibilité d'accéder au corps des Techniciens par la voie du concours.*

AVANCEMENT AUX GRADES B2 ET B3

500 AVANCEMENTS AU GRADE B2 : PÉRIODE LOPMI

Conditions périodes LOPMI et pérenne :

- Examen professionnel : 6ème échelon de Technicien et 3 ans dans le corps
- Promotion au choix : 1 an au 8ème échelon de Technicien et 5 ans dans le corps

450 AVANCEMENTS AU GRADE B3 : 2024 À 2028

Conditions période 2024 - 2028

- Examen professionnel : 4ème échelon de TPPTS et 3 ans dans le corps
- Promotion au choix : 5ème échelon de TPPTS et 4 ans dans le corps

Conditions période pérenne

- Examen professionnel : 1 an au 6ème échelon de TPPTS et 3 ans dans le corps
- Promotion au choix : 1 an au 7ème échelon de TPPTS et 5 ans dans le corps

ACCÈS A LA CATÉGORIE A

**EXAMEN PROFESSIONNEL EN LIEU ET PLACE DU SECOND CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR
À PARTIR DE 2025 JUSQU'EN 2027**

40 POSTES PAR AN

- Avoir 4 années de Technicien en Chef au 1er Janvier de l'année de l'examen professionnel.
- Les places non pourvues seront rebasculées au choix.
- La répartition premier concours interne / concours externe / avancement au choix / examen professionnel n'est pas encore tranchée.

AVANCEMENT AUX GRADES A2 ET A3

CRÉATION D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AUX GRADES A2 ET A3

A1 VERS A2

Conditions pérennes

- Examen professionnel : 4ème échelon d'ingénieur et 4 ans dans le corps
- Promotion au choix : 1 an au 5ème échelon d'ingénieur et 6 ans et 6 mois dans le corps

A2 VERS A3

Conditions pérennes

- Examen professionnel : 6 mois au 2ème échelon d'IPPTS et 8 ans dans le corps
- Promotion au choix : 6 mois au 3ème échelon d'IPPTS et 10 ans dans le corps

Le SNPPS, 100% Policiers Scientifiques !



RÉFORME STATUTAIRE

DÉCRETS SPÉCIFIQUES TECHNICIENS /INGÉNIEURS

Propositions de la DRHFS en attendant l'accord de la DGAFP

4ÈME GRADE D'INGÉNIEUR - INGÉNIEUR HORS CLASSE

CONTINGENT : PRÉVISION À MINIMA DE 5% DES 630 INGÉNIEURS PRÉVUS À L'HORIZON 2027

3 accès possibles :

- 5 années de détachement dans un ou plusieurs Emplois Fonctionnels
- 8 années d'ancienneté sur un poste à haute responsabilité
- Avancement au choix => avoir atteint le 5ème échelon d'Ingénieur en Chef + valeur professionnelle exceptionnelle

ECOLE NATIONALE DE POLICE SCIENTIFIQUE (à partir de 2026)

Pour les agents promus par la voie des concours :

- 12 mois pour les Techniciens, 18 mois pour les Ingénieurs

Pour les agents lauréats du concours B2 titulaires au grade B1,

Pour les agents bénéficiant d'une promotion de corps au grade A1 (choix et examen professionnel),

Pour les agents ayant bénéficié d'un avancement de grade :

- Formation promotionnelle adaptée avec des UV / modules proposés

NOMENCLATURE

La nomenclature des Ingénieurs va nous être proposée avant l'été avec une volonté de converger vers des critères proches entre les LPS, le Siège et les Services Territoriaux.

INDEMNITAIRE

NOUS REVENDIQUONS

- UN TRANSFERT DE L'IPTS VERS L'ISSPTS POUR PERMETTRE UNE PRISE EN COMPTE PLUS IMPORTANTE DU MONTANT CALCULÉ DANS LA RETRAITE
- UN POURCENTAGE PLUS ÉLEVÉ DU TAUX DE L'ISSPTS
- LA RÉVISION DE LA CIRCULAIRE IPTS AVANT L'ÉTÉ PRÉVUE DANS LE PROTOCOLE LOPMI
- UNE CLAUSE DE REVOYURE POUR REDISCUETER TOUS LES POINTS CONCERNANT L'INDICIAIRE ET L'INDEMNITAIRE

Le SNPPS, 100% Policiers Scientifiques !